

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille seize,
Le jeudi 14 janvier à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 07/01/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, M. MICHONNEAU et Mme BODIN MM.
DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, JARRY D. et Mmes FAZILLEAUD,
GILLES et Mme SAUVETRE, M. ROUILLIER.

Absents : M. JARRY O

Objet :

Tarif concession

Vu les articles L.2223-13 et suite du CGCT relatifs aux concessions
funéraires ;

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs
appliqués aux concessions funéraires. Il propose un tarif à 100 € la
concession de 2m² pour 50 ans.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, valide à l'unanimité le
nouveau tarif des concessions cinquantenaires à compter du 1er février
2016.

Pour Copie conforme,
En mairie, le 21 janvier 2016

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2016

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20160121-2016_CM2101_6-DE